



LA CORRUPTION ET LE DÉVELOPPEMENT

« L'argent ne se rend jamais. » Ceci est un refrain commun en référence à l'aide au développement. Mais est-ce vrai ?

Il est vrai que la corruption est endémique dans les pays en voie de développement. Mais elle l'est également dans les pays industrialisés. La Commission Gomery, la Commission Charbonneau et les enquêtes du Sénat montrent que le Canada est loin d'être à l'abri. Le Canada a davantage d'entreprises que tout autre pays sur la liste de la Banque mondiale d'entreprises interdites de faire des affaires avec elle à cause de la corruption.¹

Les perceptions de la corruption varient, tout comme sa profondeur et son ampleur. Dans des pays très pauvres, les salaires sont bas. Le coût moyen de la vie dans une ville au Malawi en 2011 était d'environ 328 \$ américains par mois, alors que 80 % des fonctionnaires malawiens gagnaient environ 131 \$ par mois.² Il n'est donc pas surprenant dans un tel contexte que les fonctionnaires qui en ont l'occasion, la police de la circulation par exemple, puissent recourir à des pratiques de corruption pour joindre les deux bouts.

Trois questions se posent :

- Quelle est la gravité de la corruption ?

- Comment affecte-t-elle les programmes d'aide ?
- Qu'est-ce qui peut être fait pour la réduire ?

Quelle est la gravité de la corruption ?

Selon le Forum économique mondial :

« la corruption, l'abus de pouvoir à des fins personnelles, est le plus grand obstacle au développement économique et social dans le monde. Elle entraîne une distorsion des marchés, étouffe la croissance économique, avilit la démocratie et mine l'État de droit.

- Des estimations montrent que le coût de la corruption équivaut à plus de 5 % du PIB mondial (2.6 milliards de dollars américains), avec plus d'un trillion de dollars payés en pots-de-vin chaque année ;
- La corruption ajoute jusqu'à 10 % du coût total des opérations à l'échelle mondiale et jusqu'à 25 % du coût d'obtention des contrats dans les pays en voie de développement ;
- Le déménagement d'une entreprise d'un pays affichant un bas niveau de corruption à un pays avec un niveau moyen ou élevé de corruption est équivalent à une taxe de 20 % sur les affaires à l'étranger ».³

Le Groupe McLeod œuvre au renforcement de la contribution du Canada à un monde meilleur.

Le Groupe McLeod est composé de professionnels possédant de nombreuses années d'expérience au sein du gouvernement, de la société civile et du milieu universitaire, qui travaillent dans tous les domaines du développement international, de la diplomatie et de la politique étrangère. Nous collaborons avec d'autres intervenantes et intervenants qui apprécient les droits de la personne, l'intégration, l'égalité et le développement durable pour faire avancer la politique et l'action du Canada dans les domaines de la coopération internationale et des affaires étrangères.

260, rue Metcalfe, bureau 6A, Ottawa (Ont.) K2P 1R6

McLeodGroup.ca | mcleodgroup12@gmail.com | [@theMcLeodGroup](https://www.instagram.com/theMcLeodGroup)

LA CORRUPTION ET LE DÉVELOPPEMENT

L'évasion fiscale est courante et la corruption est particulièrement prononcée dans les relations entre les gouvernements et les industries minière, pétrolière et gazière.⁴ Transparency International établit un classement de la perception de la corruption du secteur public dans 175 pays et territoires à travers le monde. Les 90 pires pays sont tous des pays en voie de développement, avec la Corée du Nord et la Somalie au bas de la liste. Mais parmi les 80 pays les *moins* corrompus figurent certains pays en voie de développement, y compris le Chili, l'Uruguay, le Bhoutan, le Botswana, et plusieurs pays des Caraïbes. Ceux-ci ont tous un rang plus élevé que la Pologne, l'Espagne, le Portugal et Israël.⁵ La pauvreté peut être un facteur qui favorise la corruption, mais la corruption présente dans quelques pays riches, tels que l'Arabie Saoudite et le Koweït, est beaucoup plus prononcée qu'au Ghana, en Namibie et au Lesotho.

Étiqueter des pays comme étant « corrompus » n'est toutefois pas très utile. Il faut généralement deux parties pour que la corruption se produise, dont l'une d'entre elles étant souvent « nous », des compagnies, organisations ou individus du Canada ou d'autres pays occidentaux. Pourtant, pour une certaine raison, « nous » ne sommes pas placés dans la même catégorie sur l'indice de TI.

Il existe trois niveaux de corruption à considérer. Le premier niveau est la **petite corruption**, qui consiste en de petits paiements, pourboires et pots-de-vin et qui se produit dans des pays où les mauvaises conditions économiques et les faibles salaires prévalent. Ce type de corruption diminuera lorsque les conditions économiques seront améliorées. Le deuxième niveau de corruption est plus grave. Il s'agit de la **corruption systémique**, qui implique une culture de pots-de-vin et de vols importants, des évasions fiscales significatives et la criminalité. Le troisième niveau, qu'on appelle la **captation de l'État**, est le haut niveau pur et simple de pillage des revenus publics à des fins personnelles par des fonctionnaires puissants ou des chefs d'État.

Dans les pires cas, l'impact ne se limite pas à la sphère économique. La corruption peut conduire à ou devenir une justification pour la révolution, la guerre civile et le terrorisme. Indépendamment du résultat, d'innombrables conflits au courant des quatre dernières

décennies en Asie, en Amérique latine et en Afrique ont été justifiés, au moins en partie, en tant que combats contre la corruption.

Il y a peu de doute que les soulèvements du Printemps arabe et la montée du djihadisme en Irak, en Syrie et en Afghanistan ont été alimentés par le mécontentement populaire causé par la corruption des régimes ayant gouverné ces pays. Selon la revue *The Economist*, « Boko Haram est, d'abord et avant tout, le produit de la vie politique kleptocratique et brisée du Nigéria qui risque maintenant de déstabiliser les pays voisins ».⁶ Même si la corruption ne mène pas toujours à la violence ni au terrorisme, un argument solide peut être fait selon lequel la corruption est davantage qu'un frein au développement économique, mais constitue également une menace à la paix et à la sécurité mondiale.

Comment la corruption affecte-t-elle les programmes d'aide au développement ?

Pour répondre à cette question, il faut d'abord reconnaître comment les programmes d'aide ont en fait *contribué* à la corruption. Durant la Guerre froide, l'aide économique et militaire était offerte sans réserve par les pays occidentaux et le bloc soviétique à certains des régimes les plus vénaux de la planète. Les fonds destinés à l'aide fournie par les pays occidentaux au Président Mobutu Sese Seko du Zaïre afin de maintenir son amitié sont l'un des pires exemples. La désintégration de la Somalie est survenue après des années d'« aide » alternant d'origine entre l'Occident et l'Union soviétique. Des perversions similaires de l'aide peuvent être observées dans les histoires tourmentées de douzaines d'autres pays en voie de développement.

Les membres de l'OTAN peuvent s'être plaints de l'énorme et manifeste corruption du régime d'Hamid Karzaï en Afghanistan et des régimes qui ont succédé à Saddam Hussein en Irak, mais face aux impératifs politiques et militaires, peu a été fait pour l'enrayer.

Seulement dans un nombre limité et sélectif de cas, des efforts ont été entrepris pour traiter des cas de corruption manifestes, comme dans le cas d'une affaire de corruption de l'entreprise SNC-Lavalin au Bangladesh,⁷ des allégations de mauvaise conduite de l'entreprise en Afghanistan⁸ et des accusations

LA CORRUPTION ET LE DÉVELOPPEMENT

criminelles canadiennes dans le cadre de projets de construction en Libye.

Dans les cas où la corruption a été aidée ou encouragée de manière moins consciente, le problème est souvent exacerbé par le manque de connaissances des étrangers (investisseurs, fonctionnaires de l'aide et les ONG) et par le fait qu'ils veulent généralement quelque chose fait qu'ils ne peuvent pas effectuer eux-mêmes : un projet accepté, un règlement modifié ou un investissement approuvé.

Qu'est-ce qui peut être fait pour réduire la corruption ?

Robert Klitgaard, un gourou de la recherche universitaire sur la lutte contre la corruption, postule que la **corruption = monopole du pouvoir + trop de discrétion – imputabilité.**⁹ Cette idée a une certaine résonance, mais n'est pas toujours valide. Un fonctionnaire qui est tenu *responsable* des résultats peut utiliser la corruption pour les atteindre. Il ne se fera pas prendre s'il est extrêmement discret et s'il n'existe aucune option alternative (le facteur du monopole).

Cependant, il est clair que la reddition de comptes publique est un facteur important dans le contrôle de la corruption. Singapour, synonyme dans les années 1950 de la corruption, est aujourd'hui classé comme étant le septième pays le moins corrompu dans le monde, devant le Canada, l'Australie, l'Allemagne et 165 autres pays. Le changement est le résultat d'une action gouvernementale claire et décisive qui a essentiellement changé le rapport entre les risques encourus et les bénéfices potentiels. Le gouvernement a rendu les récompenses tirées de la corruption plus risquées en même temps de rendre les récompenses de la probité plus généreuses. Des salaires compétitifs, une meilleure surveillance et des conséquences plus sévères pour le comportement criminel ont fait toute la différence.

Ce que le Canada peut faire

Le gouvernement et les organisations de la société civile du Canada peuvent réduire les risques potentiels de corruption dans les programmes d'aide en apprenant à

mieux connaître les personnes et les organisations avec lesquelles ils travaillent. Le meilleur moyen de ce faire est en assurant la continuité dans les programmes et dans le personnel qui travaille sur ceux-ci. Il n'existe aucun substitut aux connaissances historiques, culturelles et contextuelles, ainsi qu'à des partenariats qui sont construits sur la base d'une confiance et d'une compréhension mutuelles.

Le Canada peut contribuer à améliorer le ratio entre les risques et les récompenses en :

- Évitant la tentation d'accorder de l'aide pour des raisons commerciales et politiques. La *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* du Canada exige que l'aide au développement soit destinée à la réduction de la pauvreté. La réduction de la pauvreté devrait être le principal objectif de l'aide étrangère du Canada.
- Renforçant les capacités d'enquête et les sanctions en lien avec la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* du Canada. Le Canada a été critiqué par l'OCDE et TI pour sa faible mise en œuvre de cette loi datant de 1999 et qui n'a mené à aucun procès avant 2013.
- Poursuivant et augmentant le soutien du Canada pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui a un mandat fort de lutte contre la corruption et de recouvrement des avoirs.¹⁰
- Promouvant la démocratie et la transparence en soutenant la société civile et les médias dans la surveillance des dépenses publiques et en développant les capacités du gouvernement dans la gestion de comités de comptes publics ouverts.
- Promouvant une meilleure gouvernance de manière plus directe avec les partenaires intéressés. Le soutien du Canada au Secrétariat à l'éthique du gouvernement tanzanien en est un bon exemple.¹¹
- Promouvant la transparence dans les relations entre le Canada et les gouvernements des pays en voie de développement, ainsi que par le biais d'initiatives comme l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide¹². Le Canada en est membre depuis 2011, mais il n'a toujours pas publié un ensemble complet de données financières.

LA CORRUPTION ET LE DÉVELOPPEMENT

- Soutenant le travail d'organisations comme *Publish What You Pay*,¹³ qui favorise la promotion de la transparence dans le secteur extractif en faisant valoir que le secret a favorisé la corruption et a entravé le développement.
- Jouant un rôle plus actif dans l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives,¹⁴ qui favorise une gestion ouverte et responsable des ressources naturelles. Le Canada n'est pas encore un pays conforme de l'ITIE, seulement une « partie prenante ».
- Il existe de plus en plus de preuves selon lesquelles la Chine est en train de devenir un contributeur et partisan majeur de la corruption, particulièrement en Afrique où les fonctionnaires chinois exhortent les pays à renoncer à des initiatives de bonne gouvernance de l'Occident et de la Banque mondiale et du FMI en échange de l'aide chinoise inconditionnelle. La politique étrangère et l'aide au développement du Canada devraient être développées de concert avec les partenaires de l'OCDE pour contrer cette menace croissante à la bonne gouvernance.
- Le gouvernement canadien a menacé d'empêcher les entreprises canadiennes d'avoir accès aux contrats d'approvisionnement fédéraux dans des cas avérés de corruption et des pots-de-vin à l'étranger. Une réaction puissante de la part des entreprises suggère le besoin d'une interdiction contractuelle contre les pots-de-vin par des entreprises en quête de contrats d'approvisionnement partout dans le monde, avec une procédure régulière et un cadre d'arbitrage clair.

NOTES

¹ La Banque mondiale a banni plus de 700 entreprises, dont plus de 120 entreprises canadiennes qui représentent pour la plupart SNC-Lavalin et ses affiliés. Voir Michel Munger, « Banque mondiale : 120 filiales de SNC-Lavalin sur la liste noire », *Financial Post*, 18 septembre 2013, <http://argent.canoe.ca/nouvelles/banque-mondiale-120-filiales-de-snc-lavalin-sur-la-liste-noire-18092013>.

² Stuart Yikona et coll., « Ill-Gotten Money and the Economy: Experiences from Malawi and Namibia », Washington, DC, Banque mondiale, 2011, http://siteresources.worldbank.org/EXTFINANCIALSECTOR/Resources/Ill_gotten_money_and_economy.pdf.

³ Chambre internationale de commerce et coll., « The Business Case against Corruption », www.iccwbo.org/Data/Policies/2008/The-Business-Case-against-Corruption/.

⁴ Voir par exemple Eleanor R.E. O'Higgins, « Corruption, Underdevelopment and Extractive Resource Industries: Addressing the Vicious Cycle », *Business Ethics Quarterly*, vol. 16, n° 2, avril 2006, pp. 235-254, www.pdcnet.org/pdc/bvdb.nsf/purchase?openform&fp=beq&id=beq_2006_0016_0002_0235_0254.

⁵ Voir Transparency International, *Corruption Perceptions Index 2014*, www.transparency.org/whatwedo/publication/cpi2014.

⁶ « Black Flag in Africa », *The Economist*, 24 janvier 2015, www.economist.com/news/leaders/21640348-only-if-government-tackles-misrule-and-endemic-corruption-will-jihadist-group-be.

⁷ Dave Seglins, « Former SNC-Lavalin VP charged in Bangladesh bribery probe », *CBC News*, 18 septembre 2013, www.cbc.ca/news/former-snc-lavalin-vp-charged-in-bangladesh-bribery-probe-1.1858961.

⁸ Joanna Smith, « CIDA to ban SNC-Lavalin Inc. from bidding on contracts », *Toronto Star*, 25 avril 2013, http://www.thestar.com/news/canada/2013/04/25/cida_to_ban_snclavalin_inc_from_bidding_on_contracts.html.

⁹ Robert Klitgaard, *Controlling Corruption* (Berkeley, University of California Press, 1975), p. 75.

¹⁰ Voir <http://www.unodc.org/>.

¹¹ Voir le profil du projet à www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/cpo.nsf/vLUWebProjFr/B497BD201B7CB49885257960003742E1.

¹² Voir « About IATI », www.aidtransparency.net/about.

¹³ Publish What You Pay, www.publishwhatyoupay.org/.

¹⁴ Voir « Qu'est-ce que l'ITIE ? », <https://eiti.org/fr/itie>.